



52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
24, 25 et 26 mars 2017 à Poitiers

Motion

SOINS SOUS CONTRAINTE

L'U.S.P. réunie en Congrès à Poitiers les 24, 25 et 26 mars 2017, constate :

Dans leur rapport d'information de février 2017 : « Soins sous contrainte : une augmentation sous contrôle ? », les députés Denys Robiliard et Denis Jacquat constatent l'augmentation des mesures de soins sous contrainte en psychiatrie et s'en inquiètent.

Dans sa recommandation de février 2017 sur « Isolement et contention en psychiatrie générale », la HAS détaille l'encadrement de ces pratiques.

L'USP rappelle l'article 72 de la loi de santé de janvier 2016, qui concerne les établissements autorisés en psychiatrie, et notamment sa deuxième partie : « L'établissement établit annuellement un rapport rendant compte des pratiques d'admission en chambre d'isolement et de contention, la politique définie pour limiter le recours à ces pratiques et l'évaluation de sa mise en œuvre ».